

	Document maîtrisé	Date réunion	22/09/2020	Référence :	CR-CM
	COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL			Edition du :	22/10/2020
				Délibération	
				Gestionnaire :	ADM - MB

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2020 A 18H30

L'an **deux mille vingt**, le **vingt-deux septembre**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 septembre 2020

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, GACHET Edith, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, DUSSERT Jacques, LANG Patrick, VIARD Richard, VIARD-GAUDIN Murielle, VOLPE Marc.

Excusés :

- GUERIN Sandrine,
- MAQUER Françoise donne pouvoir à GACHET Edith,
- PAUL Gaëlle donne pouvoir à DEQUIDT Jonathan,
- PIFFARD Emmanuelle donne pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle,
- RICHARD Aline



La séance s'est ouverte sous la présidence de M. Alain GINIES, Maire, qui remercie l'assemblée d'être présente.

Il excuse ses collègues qui n'ont pu être présents ce soir et informe des pouvoirs donnés.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour => les membres du conseil municipal valident cette proposition

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 août 2020 => le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

M. DEQUIDT Jonathan est désigné en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Mme BRUN Marlène est nommée secrétaire auxiliaire (mais ne pourra pas prendre part aux votes ou délibérations).



ORDRE DU JOUR

1/ APPROBATION CCI

➔ *Remise en état du chemin de Cotteyssard au Mollard – 2 propositions reçues*

Le Maire informe que les travaux concernent 2,6 km de sentier qui seront entièrement repris suite notamment à diverses coupes de bois qui ont été réalisées sur ce secteur.

Le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres réalisé par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance d'ouverture des plis et d'analyse des offres en date du 14 septembre 2020.

Le Maire propose de retenir l'entreprise **Michel LAFAY représentant le groupement Michel LAFAY – Florian ZILIO – Antonin SARRET**, pour un montant de **5 700,00 € TTC**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

➔ *Réalisation de tranchées drainantes et raccordement au réseau d'eaux pluviales sur Allemond le Haut – 2 propositions reçues*

Le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres réalisé par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance d'ouverture des plis et d'analyse des offres en date du 14 septembre 2020.

Le Maire propose de retenir l'entreprise **SAS BARRUEL Eric**, pour un montant de **10 620,00 € HT**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

2/ DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

→ Budget Principal n°2 :

Le Maire informe qu'en section d'investissement, le chapitre 261 « titres participation » doit être crédité afin de payer les actions d'adhésion à la SPL Vercors Restauration.

Cette somme, soit 13 040 € est débitée du chapitre 2313 « constructions ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

3/ DEMANDES D'ADMISSIONS EN NON VALEUR DE TAXES ET PRODUITS IRRECOURRABLES BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

→ Budget Principal :

Le Maire informe que la Trésorerie de Bourg d'Oisans nous a fait parvenir la liste des taxes et produits irrécouvrables de 2009 à 2012. Il précise que la commune est informée des noms des redevables mais qu'ils ne sont pas communiqués au public.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer et donner son accord pour admettre en non valeur la somme de 549,88 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour admettre en non valeur cette somme sur le Budget Principal.

→ Budget annexe Eau et assainissement :

Le Maire informe que la Trésorerie de Bourg d'Oisans nous a fait parvenir la liste des taxes et produits irrécouvrables de 2010 à 2014. Sur ce budget, les sommes sont peu importantes par redevables mais nombreuses.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer et donner son accord pour admettre en non valeur la somme de 2 650,29 € TTC sur un total de 4 720,31 € TTC. Le delta correspond à des sommes que la commune considère pouvoir recouvrer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour admettre en non valeur cette somme sur le Budget Eau et Assainissement.

4/ SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL – ANNEE 2020

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la préparation du budget primitif 2020, il a été alloué une subvention de 3000,00 € au Centre Communal d'Action Social et qu'il convient maintenant de lui verser cette somme.

Murielle VIARD GAUDIN précise que la subvention est élevée car il était prévu d'organiser les 100 ans d'un administré.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de cette subvention.

5/ ACOMPTES SUBVENTIONS POUR LES ACTIVITES SPORTIVES DU GROUPE SCOLAIRE - ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année la commune verse une subvention à la coopérative des écoles maternelles et élémentaires pour les diverses activités sportives. Cette somme est versée en deux fois : un acompte au mois d'octobre et le solde en août.

★ Ecole élémentaire :

Pour cette année, le montant total de cette subvention est de 15 435,00 €.

Le Maire propose la répartition suivante : un acompte en octobre 2020 d'un montant de 5 145,00 € et le solde en août 2021 d'un montant de 10 290,00 €.

★ Ecole maternelle :

Pour cette année, le montant total de cette subvention est de 7 497,00 €.

Le Maire propose la répartition suivante : un acompte en octobre 2020 d'un montant de 2 499,00 € et le solde en août 2021 d'un montant de 4 998,00 €.

Cette somme est calculée ainsi : 147 €/enfant/an

Il précise que ces sommes sont ensuite réparties avec les autres communes de la Vallée de l'Eau d'Olle au ratio/élèves.

Les activités concernées sont : ski alpin, ski de fond, piscine, escalade, transports, sorties pédagogiques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de ces sommes.

6/ ACOMPTE SUBVENTION POUR FOURNITURES COOPERATIVE - ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année la commune verse une subvention à la coopérative de l'école élémentaire et maternelle pour l'achat des fournitures scolaires. Cette somme est versée en deux fois : un acompte au mois d'octobre et le solde en août.

★ Ecole élémentaire :

Pour cette année, le montant total de cette subvention est de 8 382,00 €.

Le Maire propose la répartition suivante : un acompte en octobre 2020 d'un montant de 2 794,00 € et le solde en août 2021 d'un montant de 5 588,00 €.

★ Ecole maternelle :

Pour cette année, le montant total de cette subvention est de 3 855,00 €.

Le Maire propose la répartition suivante : un acompte en octobre 2020 d'un montant de 1 285,00 € et le solde en août 2021 d'un montant de 2 570,00 €.

Ces sommes sont calculées ainsi : 40 €/enfant/an + 473,40 €/classe/an pour les fournitures scolaires ; 236,75 €/bureau de direction/an ; 315,70 €/classe/an pour les fournitures informatiques et le matériel audio-vidéo.

Il précise que ces sommes sont ensuite réparties avec les autres communes de la Vallée de l'Eau d'Olle au ratio/élève.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de ces sommes.

7/ AIDE AUX ELEVEURS DE LA COMMUNE

Le Maire rappelle que notre territoire communal a un besoin impérieux d'entretien des paysages pour des raisons sécuritaires et environnementales.

Il précise que nos agriculteurs et éleveurs de montagne nous apportent une aide précieuse et indispensable à la réalisation de cet objectif.

Aussi, il propose de leur apporter une aide financière pour cette contribution d'intérêt général, d'un montant de 460 € annuelle à Monsieur Emile MICHEL et GAEC de l'Eterlou (chevriers du Rivier).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de cette somme aux deux éleveurs de la commune.

8/ TARIFICATION REDEVANCE SKI DE FOND 2020/2021

Le Maire donne lecture des tarifs pour la pratique du ski de fond 2020/2021 et rappelle que ces prix sont imposés par le Comité.

Pour cette année, il y a également lieu de délibérer sur des tarifs préventes des forfaits (du 01/10 au 15/11 ou de super-prévente du 15/09 au 30/09).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs proposés.

9/ FORFAITS DE SKI AUX SCOLAIRES DOMICILES SUR LA COMMUNE POUR LA SAISON 2020/2021

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition faite pour les forfaits de ski des enfants scolarisés de notre commune de moins de 25 ans à savoir :

forfait année Grand Domaine du 28 novembre 2020 au 29 août 2021, comprenant cette année 10 accès aux 2 Alpes, avec possibilité d'un accès loisirs illimité aux piscines d'Allemond, de Vaujany et d'Oz et à la patinoire de Vaujany aux tarifs suivants :

- gratuité pour les moins de 5 ans* ;
- 154,00 € pour les moins de 13 ans* ;
- 206,00 € pour les plus de 13 ans* et moins de 25 ans* ;
- 45 € supplémentaires pour l'extension loisirs (facultative) ;
- 55 € assurance à l'année (facultative) ;
- 2,00 € pour la carte.

**au 28 novembre 2020*

Le Maire propose que la commune reconduise sa prise en charge financière d'une partie de ces forfaits, ainsi que l'extension loisirs suivant le quotient familial. Le coût du forfait par enfant supporté par les parents sera compris entre 53,90 € et 206,00 € et l'accès loisirs 15,75 € et 45,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

10/ DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA SPL EAUX DE GRENOBLE ALPES

Le Maire informe de la nécessité, suite au renouvellement des conseils municipaux, de procéder à la désignation d'un représentant pour le Comité d'Orientation Stratégique, l'Assemblée Générale et l'Assemblée Générale des actionnaires minoritaires ;

Il propose au Conseil Municipal de désigner monsieur Marc VOLPE, conseiller municipal, pour représenter la commune au Comité d'Orientation Stratégique, à l'Assemblée Générale et à l'Assemblée Générale des actionnaires minoritaires de la SPL Eaux de Grenoble Alpes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

11/ DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OISANS

Le Maire informe qu'il y a lieu de désigner des représentants élus au sein des différentes commissions de la Communauté de Communes de l'Oisans qui ont été modifiées.

CCO			
Communauté de communes Oisans			
Membres	Titulaires	Suppléants	Fonctions spécifiques
	GINIES Alain		Maire / Conseiller Communautaire
	PELLISSIER Laurent		1 ^{er} Adjoint / Conseiller Communautaire
	VIARD-GAUDIN Murielle		2 ^{ème} Adjoint / Conseiller Communautaire
	VOLPE Marc		COMMISSION N°1 : Achats, ressources
	SIMON Robert	PELLISSIER Laurent	COMMISSION N°2 : Déchets, bâtiments communautaires, services techniques
	VIARD GAUDIN Murielle		COMMISSION N°3 : Services à la population
	GACHET Edith	VOLPE Marc	COMMISSION N°4 : Aménagement du territoire et environnement <i>Sous-commission Urbanisme, SCOT, ADS</i> <i>Sous-commission GEMAPI, milieu naturel</i> <i>Sous-commission Environnement, transition écologique</i>
			COMMISSION N°5 : Attractivité, économie, tourisme
	PELLISSIER Laurent	PAUL Gaëlle	<i>Sous-commissions Economie / Tourisme / Agriculture, forêt</i>
	GINIES Alain		<i>Sous-commission Equipements communautaires (Oisans sentiers, voies vertes, voiries d'intérêt communautaire)</i>
	DUSSERT Jacques	VIARD Richard	<i>Sous-commission Culture</i>
	VIARD Richard	PELLISSIER Laurent	<i>Sous-commission Mobilité</i>

Le Maire précise que les élus recevront des invitations, participeront et recevront les comptes-rendus de ces réunions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

12/ RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS A TEMPS COMPLET POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE EN SAISON HIVERNALE

Le Maire informe qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activités durant la saison hivernale, à savoir des travaux d'entretien et de déneigement dans l'environnement territorial.

Dans ces conditions, il propose le recrutement de quatre agents contractuels à temps complet dans le grade d'adjoint technique territorial pour une période de 4 mois, allant du 1^{er} décembre 2020 au 31 mars 2021, avec possibilité de reconduction, pour une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois.

Les heures complémentaires, de dimanche, jour férié ou de nuit, de travail effectif seront rémunérées suivant les mêmes indices.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le recrutement de 4 agents aux services techniques pour la saison hivernale.

13/ DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL

Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Il rappelle qu'au départ à la retraite de madame Martine VIEUX, son poste n'avait pas été remplacé. De plus, un agent administratif a demandé à baisser son temps de travail de 30 %.

Aujourd'hui, au vu de la surchauffe de travail du service, il convient de renforcer les effectifs, sur un poste d'agent administratif. Il précise que cette embauche a été évoquée en groupe de travail Ressources Humaines.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un emploi d'Agent Administratif Territorial à temps complet pour exercer des fonctions liées au service de la mairie à compter du 1^{er} janvier 2021

14/ DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES

Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il informe qu'un agent actuellement Adjoint Technique Principal de 2nde classe demande, au vu de ces états de services, son intégration directe au statut d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe. Il précise que ses fonctions et tâches seront inchangées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à temps complet pour exercer des fonctions liées au service de la mairie à compter du 1^{er} décembre 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire procède à un tour de table.

R.A.S.

Le Maire donne ensuite la parole à l'assistance.

- Bernard LAFAY informe que les véhicules roulent trop vite sur la route du Village, notamment entre le Pont de la Ville et le virage au-dessus, surtout que de nouvelles habitations abritant des enfants ont été construites en bord de route.

Le Maire informe que justement le dossier est en cours, le Bureau Municipal a décidé de passer cette portion de route, jusqu'à la mairie, à 30km/h. Il faut attendre l'arrivée des panneaux et prendre un arrêté municipal.

- Michelle PELLETIER ajoute que d'imposants camions transportant des billes de bois circulent en ce moment sur cette portion de route.

Le Maire précise que leur gabarit est autorisé et qu'il ne s'agit pas de convois exceptionnels. Ce n'est pas courant mais il y a un besoin de débardage en ce moment.

- Bernard LAFAY demande si le problème sur le câble du Téléporté ne va pas repousser son ouverture prévue cet hiver.

Le Maire confirme qu'un problème a eu lieu lors de sa mise en place. Les rapports sont en cours. Cependant, la surveillance sera accrue sur la portion concernée, ce qui ne remet pas en cause son ouverture. Le câble devrait être remplacé au printemps prochain.

- Michelle PELLETIER informe qu'il y a eu une bonne diffusion sur le téléporté sur la chaîne TéléGrenoble cette semaine.
- Daniel MICHEL demande une information complémentaire sur le tableau de la coopérative scolaire.

Séance levée à 19h20



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alain GINIES', written over a horizontal line.

Alain GINIES

